



## **CONSEIL MUNICIPAL** **DE** **FOUILLOUSE**

Compte Rendu de la séance en date du 5 septembre 2022

### **Étaient présents :**

AYACHE Serge, BARNEAUD Marc, CAPELLO Anne, SERRES Hugues, BELET Jean-Patrice, BARO Sophie, GUISEPPI Claudine, REICHERT Daniel, ROBIN Cindy.

Absents : WAGNER Michel (pouvoir donné à M. BARNEAUD)  
WARIN Gérard (pouvoir donné à Mme CAPELLO)

Convocation du 29 août 2022

La séance présidée par Monsieur Serge AYACHE, Maire, s'est ouverte à 18h30.  
Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de prendre trois délibérations supplémentaires au titre :

- Demande de fond de concours à l'Agglomération Gap-Tallard-Durance dans le cadre d'un projet d'enfouissement de réseaux programmé dans les investissements 2022.
- Inscrire un nouveau projet d'enfouissement de réseaux dans le quartier haut du Pré Bonnet dans le cadre du collège de Tallard de Syme05.
- Délibération relative à la demande de subvention de l'association « aide à la famille – ADMR des Hautes-Alpes »

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter le traitement de ces sujets en les rajoutant à l'ordre du jour.  
Accepté à l'unanimité des présents (pour 11)

Présentation de notre nouvelle secrétaire de mairie Madame Carole BRUHL en remplacement de Madame Valérie DECAUX qui nous quitte pour une mutation à la région Sud PACA au 30 septembre 2022.

**Secrétaire de séance :** CAPELLO Anne

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 30 mai 2022  
Approuvé à l'unanimité des présents. (Pour 11)

### **• Demande de fond de concours à l'agglomération**

Dans le cadre du projet d'enfouissement de réseau France Télécom et de la suppression de poteaux, inscrits au budget d'investissement 2022, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter l'Agglomération au titre du fond de concours 2022 à hauteur de 3 874€23 TTC pour compenser la dépense de 10 221€20 HT.

Approuvé à l'unanimité des présents (pour 11)

### **• Délibération relative à la demande de subvention de l'association « aide à la famille – ADMR des Hautes-Alpes »**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que l'association « Aide à la Famille – ADMR des Hautes Alpes » sollicite la commune dans le cadre d'une demande de subvention de 203€.

Monsieur le Maire fait lecture de la convention de partenariat qui définit les relations financières et les modalités de fonctionnement du Relais Petite Enfance avec la commune de FOUILLOUSE.

Monsieur le Maire précise au conseil municipal que l'association « Aide à la Famille – ADMR des Hautes Alpes a pour but d'améliorer la qualité de l'accueil du jeune enfant à domicile en accompagnant les parents et les assistants maternels et gardes à domicile.

Approuvé à l'unanimité des présents (pour 11)

## • **Inscription de travaux avec Syme05**

Monsieur le Maire informe le Conseil que le collège de Tallard Syme05, Territoire d'énergie, se réunira le jeudi 22 septembre afin de débattre avec les autres communes de la programmation des travaux envisagés. Monsieur le Maire rappelle qu'il faut positionner nos projets très en amont car les besoins de chaque commune membre sont priorisés années après années selon des critères d'urgence et d'importance des travaux et selon une enveloppe financière contrainte.

Monsieur le Maire propose d'inscrire cette année l'enfouissement de réseaux sur un secteur de la commune qui n'a pas encore fait l'objet d'un traitement, à savoir le quartier haut du Pré Bonnet au-dessus du lotissement des Pins. En fonction de l'étude technique et financière établie par Syme05, de la programmation issue de cette réunion et des capacités financières de la commune, le projet pourra être porté au budget d'investissement de l'année retenue.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité le principe de l'inscription de ce projet à la programmation 2022 du collège de Tallard.

## • **Délibération sur le choix du nouveau prestataire pour l'instruction du droit des sols**

La commune de Tallard assurait jusque-là l'instruction des autorisations d'urbanisme de Fouillouse. Pour des raisons d'organisation interne et autres moyens, la commune de Tallard n'est plus en mesure d'assurer cette mission-prestation. La convention a pris fin le 31 août 2022.

Monsieur Le Maire a donc fait un appel d'offre auquel ont répondu deux prestataires, Eurecat et Chado. Un comparatif des prestations fait apparaître que Eurecat facture les réunions de travail mais pas Chado : ce dernier est un peu moins onéreux, connaît la commune (étude du PLU) et n'est pas avare de conseils.

Toutes les parcelles individuelles, inscrites dans les zones urbanisables de la commune, ayant été loties, il ne devrait y avoir à instruire, à l'avenir, essentiellement des grandes parcelles soumises à des Opérations d'Aménagements Programmés sous forme de lotissement.

Pour information, en 2021, 13 DP et 2 PC modificatifs ont été instruits. En 2022, à ce jour, une demande de PC est en cours d'instruction et sera finalisée par les services de Tallard.

Considérant la très grande connaissance de l'ensemble des paramètres de la commune par le cabinet CHADO, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, valide à l'unanimité ce choix et autorise monsieur le Maire à signer la Convention avec ce bureau d'étude.

## ❖ **Délibération relative à la demande de reprise par la commune de l'allée des champs longs.**

Le propriétaire du lotissement nous a adressé par courrier daté du 30 juin 2022 une demande de reprise par la commune de l'allée des Champs Longs cadastrée ZC 50.

Il s'agit d'une voirie privée constituée en 2009 pour desservir des parcelles mitoyennes dont certaines ont depuis été bâties.

A ce jour, cette voirie donne l'accès à une maison individuelle, deux logements collectifs, deux terrains adjacents constructibles faisant l'objet d'une OAP et permet d'accéder à une zone de terrains agricoles cultivés.

Lors d'une visite de terrain avec les adjoints et des conseillers municipaux, en amont de notre

décision, nous avons constaté que l'état de cette voirie goudronnée est satisfaisant ; nous avons également remarqué qu'un certain nombre de réseaux enterrés (assainissement, pluvial, électricité, téléphone, etc. ...) raccordés aux bâtiments existants, parcourait et/ou traversait cette voirie dans de bonnes conditions et qu'ils sont identifiés sur le cadastre. Seul le revêtement de l'accès aux deux maisons collectives, en gravier, génère quelques désordres sur la voirie.

Après avoir analysé tous les éléments d'appréciation de la demande, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des présents la demande de rétrocession à titre gracieux de cette voirie cadastrée ZC 50.

## ❖ **Projet relatif au projet d'installation d'une antenne au bois communal de Tournoux**

Monsieur le Maire rappelle l'historique des entretiens avec Madame SANSON, représentant la Sté TDF. Madame SANSON avait pris contact avec la commune, il y a quelques mois, afin d'évaluer la possibilité d'implanter une antenne de retransmission multimédia sur des parcelles communales, en lieu et place de son installation actuelle sur un terrain privé dont le propriétaire n'a pas souhaité renouveler le bail.

Récemment, Madame SANSON s'est à nouveau rapprochée de la commune pour nous informer qu'un emplacement situé dans le bois communal de Tournoux pourrait parfaitement répondre techniquement à leurs besoins.

A l'issue d'une visite sur le terrain et de l'évaluation des besoins, Madame SANSON nous a fait parvenir un projet de convention sur les bases de l'achat d'une parcelle d'environ 150 m<sup>2</sup> ou d'un bail sur une durée de 20 ans.

Après avoir analysé l'ensemble des composants de cette convention avec les adjoints et des conseillers municipaux, après que Monsieur le Maire se soit renseigné auprès de collègues maires sur leurs propres expériences, il a été décidé de renégocier l'offre sur le principe du bail afin que soit prise en compte, entre autres, la rénovation récente de la piste forestière permettant l'accès au site. Ainsi, partant d'un préambule de convention sur la base d'un bail comprenant une partie de loyer fixe à 3 000,00€ par an et d'une part variable en fonction du nombre d'équipements et d'opérateurs à venir, la négociation a permis de convenir de revaloriser la part fixe à 4 000,00€ annuel sur une durée de 20 ans.

Toutefois, un certain nombre d'articles de cette convention évoquant notamment la revalorisation du loyer proposé à 1% annuel ou encore le renouvellement du bail pour des périodes de 10 ans aux mêmes conditions ne paraît pas acceptable en regard de l'évolution économique actuelle.

Considérant l'ensemble des éléments de cette proposition, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité des présents d'accepter le principe de cette installation d'antenne mais de soumettre au préalable la convention avec TDF à l'expertise juridique des services de IT 05.

En fonction du retour de l'avis de ce service, une proposition préservant les intérêts de la commune sera alors échangée et renégociée avec TDF.

## ❖ **Délibération relative à la rénovation de la signalisation horizontale**

Certains secteurs des voiries communales comportent de la signalisation routière réglementant la circulation par des marquages de couleur blanche sur le revêtement (passage surélevé, bande de parking, passage piétons, céder le passage, stop, etc...)

Ces différents marquages, réalisés il y a déjà quelques années, ne sont pratiquement plus visibles ; de surcroît, l'évolution de la circulation mérite de compléter le dispositif.

Selon ce constat, Monsieur le Maire a demandé un devis avec la société Proximark qui a conventionné des tarifs privilégiés avec IT05 au bénéfice des communes.

Le coût de cette opération a été estimé à environ 1 000,00€ HT en fonction du linéaire définitif.

Après avoir évalué et discuté des besoins, le Conseil Municipal a délibéré favorablement à cette opération de rénovation des marquages au sol.

Par ailleurs et dans le contexte de la sécurisation des riverains des différentes voiries de circulation, Madame BARO nous a alertés sur la vitesse excessive de certains usagers de la route, sur la dangerosité de certains secteurs où la visibilité est réduite et sur la sécurisation de l'arrêt du bus scolaire au cimetière.

Monsieur le Maire a rappelé qu'il a déjà été mis en place une signalisation limitant la circulation à 30 km dans la traversée du cœur de village, qu'il a également été posé un panneau réglementaire indiquant clairement l'emplacement de l'arrêt de bus.

Dans ce contexte, Monsieur le Maire propose au Conseil d'adresser un courrier au Président du Département des Hautes-Alpes, avec copie à la Préfecture, au vice-président Marcel CANNAT en charge des routes départementales ainsi qu'au directeur des routes départementales du secteur sud, pour solliciter l'agrandissement du périmètre intra-communal en déplaçant les panneaux d'entrée/sortie de la commune dans le cœur du village afin de pouvoir exercer son pouvoir de police sur ces secteurs de voiries et ainsi de pouvoir proposer des adaptations en terme de sécurité, la gestion de l'entretien de la voirie départementale restant au département, propriétaire du foncier.

Le Conseil Municipal approuve l'envoi de ce courrier.

Afin de réagir immédiatement à deux secteurs jugés potentiellement dangereux pour les riverains comme pour les usagers, il est convenu de positionner des coussins berlinois à l'entrée de la Traverse des Noyers côté RD 119 pour inciter à ralentir dans cette rue où la visibilité est limitée et de positionner un « Céder le Passage » en sortie du lotissement des Pins pour annuler une priorité à droite théorique pour les véhicules circulants sur la RD 119 en direction de Tallard. Un marquage au sol de couleur jaune sera également fait pour matérialiser l'emplacement de l'arrêt du bus au niveau du cimetière.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une réunion aura lieu prochainement avec le directeur des routes pour évoquer l'ensemble des problématiques des voiries communales et départementale.

Le Conseil Municipal approuve ces trois mesures.

A vingt heures, Madame Cindy ROBIN, pour des raisons personnelles, s'excuse de devoir quitter la séance.

## ❖ **Contrat de Relance et de Transition Ecologique « CRTE »**

Monsieur le Maire informe le Conseil de la mise en place par l'Agglomération de Gap-Tallard-Durance d'un CRTE en partenariat avec la Préfecture et dans le cadre de l'opération nationale France Relance.

C'est un protocole d'engagement qui doit permettre à l'état et aux collectivités territoriales d'évaluer les besoins des communes pour les prochaines années afin de pouvoir anticiper des financements collaboratifs.

Ainsi, il nous a été demandé de réaliser des fiches actions opérationnelles ou en maturation sur les projets d'investissement envisagés sur notre commune. Sans l'établissement de cette liste d'actions, nos prochaines demandes de subventions ne seront peut-être plus encadrées et recevables !

Après avoir rappelé nos engagements et évalué les objectifs potentiels souhaitables pour l'amélioration des structures de la commune dans l'intérêt de nos administrés, il a été décliné :

Une fiche projet opérationnelle : 2ème tranche de l'aménagement des jardins du belvédère, travaux pour lesquels nous sommes toujours en attente de l'arrêté de subvention favorable sollicité auprès de la région.

Onze fiches projet en maturation :

- 1- Défense Incendie (habitations DECI et forêts DFCI)
- 2- Espace de rencontre et de convivialité, buvette, four à bois, toilette public, local de rangement....
- 3- Aménagement de la place des Aires
- 4- Acquisition de matériels techniques et administratifs
- 5- Déplacement du Monument aux Morts
- 6- Éclairage public solaire pour les secteurs du village non encore pourvus
- 7- Signalisation routière et aménagement des voiries communales pour améliorer la sécurité de tous
- 8- Poursuite de l'enfouissement des réseaux aériens
- 9- Acquisitions foncières et immobilières selon les opportunités et les besoins de développement
- 10- Amélioration des voiries communales et acquisition de matériels d'entretien
- 11- Préservation et restauration des vestiges de la chapelle et du cimetière de Tournoux

Le Conseil Municipal approuve l'ensemble de ces fiches mais se réserve le droit de les prioriser et de les réaliser selon les capacités financières dégagées année après année.

## ❖ Ateliers participatifs du projet de territoire de l'Agglomération Gap-Tallard-Durance

Monsieur le Maire rappelle que ces ateliers de réflexion sur différentes thématiques, importants pour l'avenir et les orientations du territoire, devaient se tenir au mois de juin. Ils ont été reportés les 06, 07, 08 et 09 septembre car il y a obligation d'approuver le rapport et le projet au prochain Conseil d'Agglomération, avant la fin de l'année. Afin que la commune soit représentée à chacun des six ateliers, Monsieur le Maire invite les membres du Conseil à s'impliquer dans cette démarche en complément de sa participation.

### Questions diverses :

- Monsieur le Maire fait un tour d'horizon de l'actualité de la commune pendant cet été et des décisions qui ont été prises.
- Un nouveau locataire a intégré l'appartement communal T3 au 1er septembre.
- Le remplacement des volets en aluminium isolés sur les bâtiments de la mairie et de l'ancienne école a bénéficié d'une subvention en DETR à hauteur de 6 700,00€ soit près du double de la demande !
- Une table avec bancs a été commandée pour être installée sur le belvédère en remplacement des anciennes qui seront renouvelées dans l'hiver par l'employé communal.
- Une corbeille à déchets a également été commandée pour remplacer celle, particulièrement dégradée, positionnée dans la cour de l'aire de jeux.
- Dans le cadre de la mise en place des coupes affouagères, une réunion s'est tenue ce samedi 03 septembre qui a réuni les 14 participants afin de tirer au sort les lots attribués. Les dossiers et les règlements sur la base de 100,00€ par lot ont été complétés et un rappel des règles de sécurité, de pratiques et d'entraide ont été évoqués. Cette réunion s'est terminée par une visite sur le terrain et un repérage des différents lots. Au-delà de l'aspect financier, le but est d'entretenir la forêt communale en favorisant la régénérescence des arbres. Cette opération d'affouage se déroulera sur deux années sous la surveillance de 3 référents garants des bonnes pratiques et sous le contrôle de l'ONF.
- Un arrêté de circulation concernant la route communale des Andrieux a été pris pour permettre les travaux de rénovation de deux secteurs de voirie par la Sté Colas du 12 au 16 septembre.
- Pour info, le Congrès des Maires des Hautes-Alpes se tiendra le 7 octobre 2022 au Quattro à Gap et encourage les conseillers à y participer.
- Enfin, il a été décidé de renouveler la participation financière allouée à chaque enfant dans le cadre de son inscription à un club sportif, culturel et autres à hauteur de 40,00€/an/enfant.

La séance est levée à 21h00.

Le Maire, Serge Ayache

